Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-200034056-20221004-D2022_100-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 4 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - FAU - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme BONNASSIEUX a donné pouvoir à M. BARDOU.
M. DAGUZAN a donné pouvoir à M. AYRAL.
M. ALBERT a donné pouvoir à M. GALZIN.

N° 2022/100

Objet : Ressources humaines : EHPAD Résidence la Grèze - Création de deux emplois permanents d'infirmier en soins généraux à temps non complet (17h30 et 28h hebdomadaires) et d'un emploi permanent d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L. 332-8-3°,

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté la nécessité afin d'assurer la continuité du service de soins au sein de l'EHPAD la Grèze à Montdragon de créer deux emplois permanents d'infirmiers en soins généraux à temps non complet, un emploi à 17h30 hebdomadaire et un emploi à 28h hebdomadaires et un emploi permanent d'infirmier en soins généraux hors classe catégorie A à temps complet pour assurer les missions d'infirmier coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :
- approuve la création à compter du 15 juillet 2022 d'un emploi permanent d'infirmier en soins généraux catégorie A à temps non complet, à raison de 17h30 hebdomadaires,
- approuve la création à compter du 5 octobre 2022 d'un emploi permanent d'infirmier en soins généraux catégorie A à temps non complet, à raison de 28h hebdomadaires,
- approuve la création à compter du 5 octobre 2022 d'un emploi permanent d'infirmier en soins généraux hors classe catégorie A à temps complet pour assurer les missions d'infirmier coordonnateur,
- dit que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-3°. L'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an (maximum 3 ans) compte tenu que l'autorité de recrutement n'est pas en

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-200034056-20221004-D2022_100-DE

mesure de pourvoir de l'emploi par un fonctionnaire présentant [illegible] adapté aux missions à accomplir. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
L'agent devra justifier du diplôme d'état d'infirmier et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus à l'EPRD 2022 de l'EHPAD la Grèze,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERVIES LAUTREC LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT

Le secrétaire de séance,
Christine VALERO